

## Et, ce matin ?

C'est devant la Commission des Lois de l'Assemblée, que le **Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL)**, Jean-Marie Delarue, s'est redit favorable aujourd'hui à ce que les détenus soient autorisés à posséder un téléphone portable, qui constituerait un "facteur considérable d'apaisement"<sup>1</sup> de la détention.

"Je crois que, le jour venu, il faudra autoriser les téléphones portables en détention", a déclaré Delarue lors de son audition devant la commission des Lois de l'Assemblée nationale.

Aujourd'hui, les téléphones portables sont interdits aux détenus, qui ne peuvent utiliser librement que les téléphones fixes accessibles dans les établissements pénitentiaires.

Les conversations sur ces postes fixes sont susceptibles d'être écoutées par le personnel pénitentiaire pour raisons de sécurité.

Dans un avis du 10 janvier 2011, le Contrôleur avait déjà estimé qu'"une réflexion (s'imposait) sur les conditions dans lesquelles ces appareils pourraient être utilisés, dès lors que les mesures de sécurité et de contrôle légitimes pourraient trouver à s'appliquer". "Nous épuisons les personnels à la recherche de téléphones portables, qui est un puits sans fond", a regretté Delarue, rappelant qu'aux Baumettes à Marseille, environ 900 téléphones mobiles étaient saisis chaque année.

D'autant que, selon lui, les portables saisis ne sont pas exploités par les services enquêteurs<sup>2</sup>.

Le Contrôleur a dit s'être entretenu du sujet avec des personnels pénitentiaires afin de connaître leur sentiment. "Ils m'ont dit: ça ne changera rien<sup>3</sup>, mais ça apaisera considérablement la détention", a-t-il expliqué. A titre d'illustration, il a évoqué la récente mutinerie survenue à Argentan (Orne), début décembre. Une quinzaine de détenus s'étaient retranchés dans une aile du bâtiment et s'étaient livrés à des actes de vandalisme. Or, la veille, avait eu lieu, dans cette même aile, une fouille générale au cours de laquelle on avait saisi une vingtaine de téléphones portables. "Les personnes détenues à Argentan sont loin de tout. Ce qu'il leur reste, c'est le téléphone portable", a-t-il expliqué. "Je préférerais qu'on autorise les téléphones et qu'on contrôle, tous les dix jours, pour savoir qui (le détenu) a appelé", a estimé le Contrôleur. Comme il l'avait déjà écrit dans un avis du 20 juin 2011, Delarue s'est également prononcé pour l'accès des détenus à une messagerie électronique<sup>4</sup>. "Je ne crois pas que cette messagerie pose des problèmes de nature différente de celle des courriers", a-t-il fait valoir, rappelant que tous les courriers, entrant et sortant, étaient lus par le personnel pénitentiaire, pour

---

<sup>1</sup> Je ne dois manifestement pas avoir tout compris ! Les personnes emprisonnées, sont là pour purger des peines suite à des crimes ou délits très graves. Alors, quoi ?

<sup>2</sup> Les services sont déjà débordés, alors qui contrôlera quoi ?

<sup>3</sup> Dans ce cas, on ferme les prisons et on ouvre les clubs de vacance avec pensions pour les prisonniers !

<sup>4</sup> Il y a 5 jours, j'écrivais sur ce thème indiquant que j'étais surpris du nombre d'affaires anormales qui se produisaient dans le système carcéral, mais maintenant, si en plus on leur fournit les téléphones avec mail et web, on devrait aussi les armer pour qu'ils ne se fassent pas agresser en prison, au cas où ? ENFIN, SUIS-JE LE SEUL "FOU" À PENSER ÇA ?

raisons de sécurité. Un administrateur informatique<sup>5</sup> pourrait ainsi contrôler régulièrement l'ensemble des messages envoyés et reçus par chaque détenu depuis sa boîte de messagerie électronique. Pour le CGLPL, l'accès à la messagerie électronique serait également, au même titre que le téléphone portable, "un facteur d'apaisement considérable en détention, sans aucun risque de sécurité"<sup>6</sup>. "Je souhaite vivement que les pouvoirs publics réagissent à bref délai"<sup>7</sup>, a exhorté Delarue. Son audition s'inscrivait dans le cadre de travaux relatifs à une proposition de loi, qui vise à renforcer les prérogatives du Contrôleur.

Reprise de l'article [lefigaro.fr](http://lefigaro.fr) avec AFP - 12/02/2014 | Mise a jour : 22:05

Enfin, c'est quand même fantastique, on propose des mesures contraires à tout principe de sécurité, on justifie cela par le besoin "d'apaiser les détenus", on ne chiffre pas les besoins en matière de personnel et de budget correspondant, et l'on sait que les budgets sont en diminution et que les mesures qui seraient susceptibles de permettre un pseudo contrôle de l'activité induite ne seront pas mises en place !

Et, je pari qu'après cela, des responsables s'étonneront qu'il y ait des trafic, escroqueries, révoltes, ... en prison ! Le personnel pénitentiaire à bien du mérite !

**COHÉRENCE, cohérence, cohérence, cohérence, cohérence, ...**

Patrick Rebeyrol.  
*Publié le 13/02/13.*



---

<sup>5</sup> Et c'est ça, on n'a déjà pas suffisamment de personnel pénitentier, pas de budget et on va mettre un "administrateur informatique" par prison ! **Je rêve**, bientôt, ils auront leur site web histoire de les apaiser un peu plus et pour faire leur propre promotion ?

<sup>6</sup> **Sans aucun risque de sécurité !** Mais si une communication instantanée avec l'extérieur ne représente pas un risque de sécurité (organiser les réseaux, prévenir les complices, recevoir ou donner des ordres en direct, organiser les évasions, ...), alors je n'ai rien compris. **Je dois vraiment avoir l'esprit mal tourné.**

<sup>7</sup> Et en plus, les pouvoirs publics doivent réagir vite, au cas où ces chéris s'énerveraient. Mais au fait, rappelez-moi **pourquoi sont-ils là ?**